

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2007  
(convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. JUPPÉ Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Muriel (à cpter de 13 h 30)  
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André  
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain  
M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30)  
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)  
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette  
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)

M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30)  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)  
M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIMON Patrick  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)  
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)  
M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Gestion du Trafic - Utilisation par des opérateurs de service des données de trafic routier de la Communauté Urbaine - Conventions - Autorisations**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour faire fonctionner son système de gestion centralisé du trafic GERTRUDE, la Communauté Urbaine a mis en œuvre un recueil de données caractérisant en temps réel l'état du trafic.

L'évolution technologique actuelle a rendu possible la mise à disposition aux usagers de la route, de cartographies dynamiques qui calculent les itinéraires et les temps de parcours.

Ces données peuvent être transmises aux usagers directement sur un matériel embarqué à bord des véhicules, ou par radio ou encore par Internet.

Les opérateurs de service qui mettent à disposition ces informations recherchent des données de trafic routier en temps réel afin de calculer les temps de parcours d'une façon la plus exacte possible.

La mise à disposition de ce type d'information aux usagers de l'agglomération bordelaise présente de l'intérêt en terme de service public, car elle a pour effet d'écartier les usagers des zones où la circulation est très difficile et de les inciter à emprunter des secteurs moins surchargés.

Il peut en résulter un meilleur usage de la voirie, profitable à tous.

Dans ces conditions, il est donc proposé de répondre favorablement aux demandes formulées par les Sociétés Carte Blanche Conseil et Médiamobile ainsi qu'à d'autres qui le feraient ultérieurement, d'une façon non exclusive.

Le principe proposé est de mettre à la charge de ces Sociétés les adaptations logicielles nécessaires du Système de Gestion Centralisée du Trafic pour effectuer les transmissions des données de circulation routière.

La remise des informations et le droit d'usage de ces informations seraient gratuits, mais avec une obligation de ne pas altérer ou déformer le contenu de ces informations.

Il est proposé de définir les obligations contractuelles de chacun dans une convention type identique pour toutes les Sociétés, n'entraînant aucun coût pour la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Ces conventions seraient conclues pour une période de 2 ans, le temps d'évaluer le dispositif et de proposer si nécessaire des modifications ou une rectification ultérieures.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver la convention à conclure avec les Sociétés Carte Blanche Conseil et Médiamobile et avec toute Société qui en fera la demande ultérieurement.
- Autoriser Monsieur le Président, à signer ces conventions et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Pour expédition conforme,  
Le Président

M. Vincent FELTESSE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
24 JUILLET 2007**